

BON DE COMMANDE GUIDE-PRATIQUE 2018-2019

Vous pouvez l'acquérir :

- > soit au siège du Syndicat Patronal des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris (50 € TTC),
- > ou par correspondance (70 €), en renvoyant ce bon de commande.

Société:

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Tél.:

e-mail:

Chèque de 70 € à établir à l'ordre de la S.E.P.D.B.P et à adresser au 7, quai d'Anjou - 75004 Paris

